

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 juillet 2007 portant désignation des
membres des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la
Jeunesse**

A.Gt 17-02-2012

M.B. 27-06-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991, modifié par les décrets des 6 avril 1998 et 29 mars 2001, notamment l'article 22, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article premier de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juillet 2007 portant désignation des membres des Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse,

- pour l'arrondissement de Namur, les termes « SOLS, Manuel et son suppléant LEONARD, Vincent » sont remplacés par les termes « GROVIONUS, Gwenaëlle et sa suppléante BERLAGE, Claire »; les termes « NIGOT, Colette et sa suppléante VAN ELSSEN, Marie-Claire » sont remplacés par les termes « NIGOT, Colette et sa suppléante DELGRANGE, Anne ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2011.

Bruxelles, le 17 février 2012.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK